



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil municipal du 16 avril 2025

Membres en fonction : 17

Membres présents : 11

Le maire : Michel WIRA

Les adjoints : Jean-Claude SCHLATTER ; Yves HOLZMANN ; Evelyne HOCHSCHLITZ ; Cédric DOCHTER

Les conseillers municipaux : Olivier KEMPF ; Alexia FREY, Véronique METTEMBERG, Benoît PAULET, Gautier KEMPF, Anne-Marie GARRIGUE.

Membres absents excusés : 6

Monsieur Luc HEINRICH (procuration à Gautier KEMPF)

Madame Audrey SCHANDENE (procuration à Evelyne HOCHSCHLITZ)

Madame Christelle LABREUCHE (procuration à Olivier KEMPF)

Madame Déborah HILS (procuration à Alexia FREY)

Madame Richarde KIENZ (procuration à Michel WIRA)

Monsieur Alexis WEISS (pas de procuration)

Public : 0

La séance est ouverte à 20h06 par le Maire, Monsieur Michel WIRA. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il excuse Monsieur Luc HEINRICH (procuration à Monsieur Gautier KEMPF), Madame Audrey SCHANDENE (procuration à Madame Evelyne HOCHSCHLITZ), Madame Christelle LABREUCHE (procuration à Monsieur Olivier KEMPF), Madame Déborah HILS (procuration à Madame Alexia FREY), Madame Richarde KIENZ (procuration à Monsieur Michel WIRA) et Monsieur Alexis WEISS (pas de procuration).

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le Conseil municipal désigne Madame Evelyne HOCHSCHLITZ secrétaire de la présente séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 MARS 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 05 mars 2025 est adopté à l'unanimité (16 voix).

3) INFORMATIONS SUR LES ACHATS ET SERVICES EN COURS

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents travaux engagés et devis signés, conformément à la délégation donnée au Maire (sommes inférieures à 10 000 €) :

➤ **3.1. Achat d'éclairages de Noël :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise REXEL pour un montant de 1 977.36 € HT.

➤ **3.2. Achat d'un store pour la bibliothèque :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise EWAL STORES pour un montant de 1 250.27 € HT.

➤ **3.3. Travaux sur un siphon rue Rischmattweg :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise VOGEL pour un montant de 1 480.00 € HT.

➤ **3.4. Achat de terreau pour le fleurissement :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise TERRAGREEN pour un montant de 342.00 € HT.

➤ **3.5. Achat de matériel pour le club house :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise ANDREZ-BRAJON DUPONT-EST pour un montant de 190.60 € HT.

➤ **3.6. Remise en état du portique information commerces :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise GERNER pour un montant de 2 074.57 € HT.

➤ **3.7. Balayage des rues de la commune :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise VOGEL pour un montant de 1 110.00 € HT.

4) INFORMATION SUR LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- Vente - quai des pêcheurs - superficie totale 10a 34ca
- Vente - rue de la gare - superficie totale 346m2
- Vente - route de Sélestat - superficie totale 31a 13ca
- Vente - 1 domaine d'orfeuil - superficie totale 01ha 43ca (appartement 88m2)
- Vente - 5 rue de la gare - superficie totale 02a 92ca

- Vente - rue de la chapelle - 02a 69ca
- Vente - rue des bergers - superficie totale 09a 96ca
- Vente - 15 rue du sanglier - superficie 10a 11ca

5) ATTRIBUTION-AVENANT MARCHE DE TRAVAUX ET/OU FOURNITURES ET SERVICES -

5.1 Attribution du marché concernant l'aménagement d'un parking et à l'accessibilité du cimetière - Délibération n° 20250416-1

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la mairie travaille depuis plusieurs semaines à l'aménagement d'un parking et à l'accessibilité rue du cimetière.

La commune a consulté plusieurs entreprises et nous avons reçu deux offres.

Après analyse des offres, l'entreprise VOGEL est la mieux disante pour un montant de 60 317.00 € H.T soit 72 380.40 € T.T.C.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'offre la mieux disante présentée par l'entreprise VOGEL pour un montant global de 60 317.00 € H.T pour l'aménagement d'un parking et l'accessibilité du cimetière.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'offre de VOGEL ainsi que tout document afférant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (16 voix)

6) AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC L'ATIP CONCERNANT LA MODIFICATION N°3 DU PLU - Délibération n°20250416-2

Monsieur le Maire, Michel WIRA prend la parole. Ce dernier rappelle au conseil municipal que la commune a délibéré le 11 décembre 2024 pour la mise en place d'une convention avec l'ATIP concernant la modification simplifiée n°3 du PLU.

Le présent avenant a pour objectif de compléter la mission d'accompagnement technique de l'ATIP afin d'engager une procédure de modification n°3 du PLU, en lieu et place de la modification simplifiée n°3 du PLU.

L'avenant porte sur 13 demi-journées supplémentaires (venant s'ajouter aux 20 demi-journées initialement prévues en module de base).

Pour rappel, la contribution à la demi-journée est actuellement de 300 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Correspondant à **13 demi-journées** supplémentaires d'intervention par rapport à la convention initiale.

- **PREND ACTE** du montant de la contribution relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.
- **APPROUVE** les missions complémentaires proposées par l'ATIP.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention et à programmer éventuellement des réunions supplémentaires.
- **DIT QUE** :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

-Madame la Préfète du Bas-Rhin.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Adopté à l'unanimité (16 voix)

7) AFFAIRES FINANCIERES

7.1 Plan de financement du projet d'aménagement d'un parking et à l'accessibilité du cimetière - Délibération n° 20250416-3

Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, 1^{er} adjoint, rappelle au conseil municipal que pour assurer une bonne gestion des investissements de la commune, la mairie a recherché des financements afin de soutenir le projet.

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant en € HT	Objet	Montant en € HT
Rénovation de l'éclairage du stade football	60 317.00 €	FCA - CEA	24 126.80 €
		Fonds propres	36 190.20 €
TOTAL	67 317.00 €	TOTAL	60 317.00 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, 1^{er} adjoint, et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux tel que présenté au sein de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander à tous les organismes les subventions pouvant être perçues, notamment à la CEA.

AUTORISE M. Le Maire ou M. Le 1^{er} Adjoint à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (16 voix)

7.2 Subvention aux associations - Délibération n° 20250416-4

Madame Evelyne HOCHSCHLITZ, prend la parole pour présenter les demandes de subventions qui ont été déposées par les associations de la commune.

Cette dernière rappelle que la municipalité soutient les associations de la commune depuis de nombreuses années. Ces aides ont pour objectif d'accompagner les associations dans leur développement et de participer aux charges qui leur incombent dans la réalisation de leurs missions.

De ce fait, après avoir analysé les différentes demandes au sein de la commission vivre ensemble et de la commission finances et afin d'encourager la participation à la vie communale, Madame Evelyne HOCHSCHLITZ, propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

- Cyclo-club : 160,00 €
- Foyer Saint-Martin : 2 500,00 €

Après avoir entendu les explications de Madame la 2^{ème} adjointe et en avoir délibéré,

Vu la proposition de la Commission vivre-ensemble,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les subventions suivantes aux associations de la commune :

- Cyclo-club : 160,00 €
- Foyer Saint-Martin : 2 500,00 €

DECLARE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (16 voix)

Sortie de M. Gautier KEMPF

8) AFFAIRES DE PERSONNEL

8.1. Création d'un poste d'adjoint technique territorial - Délibération n° 20250416-5

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur LECHNER Mickael a été recruté le 03 avril 2024 via un CDD de droit public d'une durée d'un an en tant qu'ouvrier polyvalent au service technique. Au regard du travail effectué pendant ce contrat, la commune a proposé la stagiairisation de cet agent. De ce fait, la commune doit créer un poste d'adjoint technique territorial afin de pouvoir stagiairiser cet agent.

Monsieur le Maire rappelle également aux élus que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,
Vu le tableau des emplois,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la création d'un emploi d'adjoint technique territorial (35h00) à compter du 03 avril 2025.
- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois en tenant compte de la présente délibération
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Adopté à l'unanimité (14 voix)

Retour de M. Gautier KEMPF

9) INFORMATIONS SUR LES PROJETS EN COURS

9.1 Les travaux concernant l'éclairage public sont en cours et devraient être terminés d'ici quelques semaines.

10) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES A L'INTERCOMMUNALITE

10.1 Lancement d'une étude d'autoconsommation des fluides à la CCS.

